

« Qu'est-ce que la tolérance ? C'est l'apanage de l'humanité. Nous sommes tous pétris de faiblesses et d'erreurs. Pardonnons-nous réciproquement nos sottises, c'est la première loi de la nature »

VOLTAIRE

n° 375

Septembre 2023



la VOIX DU FROU

CHARTAINVILLIERS 28130 / 02.37.32.32.91

courriel : mairie.chartainvilliers@wanadoo.fr / site internet : www.chartainvilliers.fr



[www.facebook.com/mairie de chartainvilliers](https://www.facebook.com/mairie.de.chartainvilliers)

BONNE RENTRÉE

Cet été a été marqué, comme en 2022, par des restrictions de l'usage de l'eau, mais par chance nous avons échappé aux périodes caniculaires qu'ont subi d'autres régions. Comme vous avez pu le constater le fleurissement du village, nous l'avions annoncé, a été restreint. En effet nous pressentions ces restrictions et nous n'avons pu arroser qu'avec nos réserves d'eaux de pluie. Notre commune est toujours en alerte renforcée (voir tableau des restrictions en dernière page). Nous devons nous habituer à ces nouvelles contraintes. Une bonne nouvelle, le déploiement de la fibre « sécurisée » pour l'installation de 6 caméras de vidéo protection avance vite. Vous pourrez remarquer dans les semaines qui viennent des travaux aux différentes entrées et sorties du village pour la mise en place de cet outil. Nous pouvons en espérer le fonctionnement pour la fin de l'année. Nous vous tiendrons informés.

Escapade dans le Parc naturel régional du Perche !

Vendredi 22 septembre 2023



Cette année, la mairie de Chartainvilliers vous invite à une journée dans le Perche, ouverte à tous les administrés.

Le matin, pour les curieux de patrimoine et de découvertes, nous visiterons le ravissant château Renaissance de Montigny-le-Gannelon et son parc surplombant la vallée du Loir. Vous vous laisserez porter par la beauté de cette demeure meublée que vous ferez découvrir ses propriétaires, M. et Mme de la Motte Saint Pierre.

Le déjeuner régional qui suivra la visite se déroulera dans l'Orangerie du Château.

L'après-midi, pour les amoureux de jardins, nous partirons à quelques kilomètres, à Saint Denis Lannery pour visiter le Parc de la Duchaylatière labellisé « Parcs et Jardins en Région Centre Val de Loire », à la découverte des nombreuses espèces et variétés de ce parc paysagé et arboré imaginé par Jean-Pierre COFFE. Nous serons accompagnés durant cette visite commentée, par Christophe DOLBEAU. Le verre de l'amitié clôturera cette journée avant le retour vers Chartainvilliers.

Conditions

gratuité à partir de 65 ans, 40 € pour les autres participants.

Inscription obligatoire avant le VENDREDI 8 SEPTEMBRE auprès de la mairie. Places limitées.

Du 1^{er} au 3 septembre

Une rentrée en fête
à Chartainvilliers !



Nous vous attendons nombreux pour ce
super week-end d'animations !

VENDREDI 1^{er} - SOIRÉE JAZZ MANOUCHE

Ouverte à tous de 18h à 23h

Magie.... Bar à vin

Chez Pépé et Mémé
5 rue de l'Egalité



SAMEDI 2 - FEU D'ARTIFICE

À 22h AIRE DE LOISIRS

Offert par votre Mairie

Pour leur bien-être les chiens
restent à la maison... Merci !



DIMANCHE 3 - VIDE-GRENIER

du Comité des Fêtes

De 8h à 18h

Buvette et
restauration
pizzas, burgers





REPAS CHAMPÊTRE DU 14 JUILLET.

Une centaine de convives, dont quelques nouveaux habitants, ont partagé ce repas sous un soleil radieux, dans la convivialité et avec une bonne ambiance.

Merci à tous ces Carnutes et merci également à l'équipe de bénévoles qui a permis d'organiser cette sympathique journée.



**POUR GARDER
MA VILLE PROPRE,
J'ENTRETIENS
MON TROTTOIR**

Le nettoyage des
trottoirs est à la
charge du riverain
sur toute la longueur
de son habitation.

**JE BALAIÉ, JE
DÉSHERBE,
JE DÉMOUSSE...**



RAPPEL ENTRETIEN DES TROTTOIRS

L' ARRÊTÉ MUNICIPAL 2021/15 DU 23 AOUT 2021 RAPPELLE L'OBLIGATION POUR LES RIVERAINS (PROPRIÉTAIRES OU LOCATAIRES) D'ENTREtenir LE TROTTOIR AU DROIT DE LEUR PROPRIÉTÉ. C'est le code général des collectivités territoriales en ses [articles L2212-2](#) et [L2122-28](#) qui précise les règles en matière de trottoir

Cessons de dire « je paie des impôts.... ». Les agents communaux du service technique (2 personnes), ont plus de 31000 m2 (3 hectares) d'espaces verts à entretenir: tonte, taille, débroussaillage, fauchage des fossés, fleurissement...

Il serait regrettable d'en arriver à verbaliser.

Merci d'avance, pour nous aider à rendre notre village toujours plus agréable à vivre et à s'y balader. Nous comptons sur le civisme de chacun.

Avec sa plateforme de rénovation énergétique Chartres Renov' Habitat, Chartres métropole a effectué des prises de vue aériennes thermographiques en février-mars 2023.

Celles-ci permettent de mettre en évidence les pertes de chaleur et les défauts d'isolation des toitures.

Deux rendez-vous vous sont proposés :

- Une réunion publique pour vous informer sur la thermographie aérienne.

- Un rendez-vous personnalisé avec un conseiller de Chartres Renov' Habitat lors d'une permanence dans votre commune.

Ce rendez-vous sera l'occasion de vous remettre le cliché aérien de votre domicile, de l'étudier avec vous, de vous orienter dans vos démarches de rénovation et de vous conseiller sur les financements possibles.

Réunion publique

Mardi 26 septembre à 20 h, mairie de Bouglainval

Remise du cliché de votre domicile

Judi 12 octobre de 14 h à 19 h, salle polyvalente de Chartainvilliers.

Gratuit, sur inscription obligatoire et prise de rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie:
02 37 32 32 91

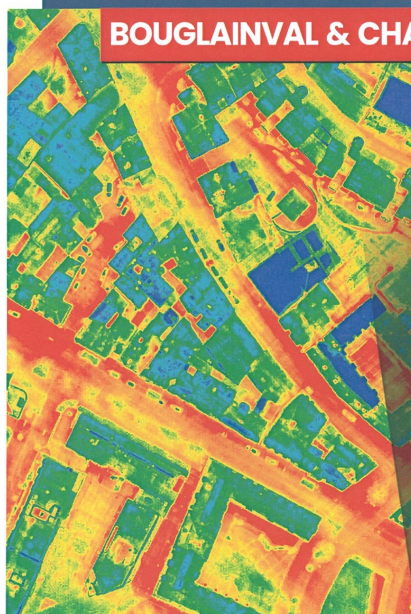
ou mairie.chartainvilliers@wanadoo.fr



Action proposée par Chartres métropole dans le cadre de sa mission de rénovation énergétique de l'habitat

Rencontres Thermographie aérienne

BOUGLAINVAL & CHARTAINVILLIERS



Votre logement est-il bien isolé ?

Comment faire des économies ?

Quelles sont les aides disponibles ?

Renseignez-vous !

Réunion publique

Mardi 26 septembre à 20 h
mairie de Bouglainval

Remise du cliché aérien de votre domicile

Judi 12 octobre de 14 h à 19 h
salle polyvalente de Chartainvilliers

Gratuit, sur inscription auprès de votre commune



Voici les consignes à respecter :

- Le dépôt présenté ne doit pas excéder plus de 2m³ par habitation.
- Le poids maximum autorisé est de 75kg par déchet.
- La taille maximum autorisé est de 2m par déchet.

Ne sont pas collectés :



Les gravats



Les éviers, sanitaires



Les déchets électriques



Les déchets dangereux



Les pneus

Ces déchets doivent être déposés en déchetterie.

Collecte des objets encombrants

Le Mercredi 27 Septembre 2023
Les objets devront être sortis le
Mardi soir.

Les objets non collectés devront être retirés du trottoir le jour même.



Cinémobile MAINTENON vendredi 15 septembre

► Place Aristide Briand

15h00

17h30

20h00



Cinéma Centre Val de Loire est un établissement public de coopération culturelle créé par la Région Centre Val de Loire et l'Etat.

Plein tarif 6,20 euros
Tarif réduit 4,50 euros

Renseignements :
02 47 56 08 08 / cinemobile.ciclic.fr

une action **ciclic**

NAISSANCES

CARRÉ Edzio 7 janvier 2023 à LE COUDRAY (28)
DEREPPE SABLIN Liam le 4 février 2023 à RAMBOUILLET (78)
CHARLES-NICOLAS Giuliana 24 avril 2023 à LE COUDRAY (28)
BORDES ROSSE Alix le 13 août 2023 à LE COUDRAY (28)
DE LA FUENTE Louise le 14 août 2023 à LE COUDRAY (28)
PÉTREL Loëvan le 22 août 2023 à LE COUDRAY (28)

DECES

Mme NOGUEIRA Natalia le 20 juillet 2023 à LE COUDRAY (28)
Mme DEVÈZE Michèle le 31 juillet 2023 à MAINVILLIERS (28)

MARIAGES - PACS

PETIT Guillaume et HABIT Mathilde le 29 avril 2023
ARBEAUMONT Terry et GROUSSELLE Mélanie le 29 avril 2023
SCHWARTZ Jérôme et BLARD Marie-Laure le 06 mai 2023
LE VAILLANT Nicolas et WYSRKOWSKI Martine le 13 juillet 2023



Petites annonces

Bonjour, habitant Chartainvilliers, je recherche une femme de ménage pour effectuer 2 à 3 heures par semaine qui accepte le CESU.
Pour tout renseignement, vous pouvez me joindre au 06.86.75.91.20



Préfecture
d'Eure-et-Loir

Sécheresse dans l'Eure-et-Loir – Mesures de restriction à respecter sur le territoire

ALERTE RENFORCEE

Usages domestiques



L'utilisation des réserves d'eaux pluviales ou d'une retenue non connectée au milieu naturel n'est pas concernée par ces restrictions.

Imp. Spéc. Mairie de Chartainvilliers
Ne pas jeter sur la voie publique

Toute participation à un événement lié à la municipalité de Chartainvilliers suppose la cession de votre droit à l'image. Vous autorisez donc la mairie de Chartainvilliers à utiliser toute photographie, vidéo ou reportage de quelque nature que ce soit, concernant, l'éventuelle utilisation de ceux-ci sur la totalité des supports de communication (papier ou numérique) de la mairie de Chartainvilliers, et ce sans limitation de durée. Toute opposition devra être notifiée auprès de la Mairie de Chartainvilliers.